

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Communiqué aux familles

14 juin 2022

Mesures en vigueur et à respecter dans nos CHSLD

Malgré que l'urgence sanitaire ait pris fin le 1^{er} juin dernier et que la situation épidémiologique s'est grandement améliorée au Québec, certaines règles demeurent dans les établissements de santé dont nos CHSLD font partie. Nous vous demandons donc de les respecter pour le bien de nos résidents.

- Toutes les activités qui constituent la vie quotidienne des résidents hébergés, tout comme avant la pandémie, sont reprises.
- **La distanciation physique n'est plus requise entre les personnes.**
- Les résidents peuvent recevoir plusieurs visiteurs par jour, sans limite.
- **Le port du masque et les règles sanitaires de base demeurent obligatoires.**

Toutes les personnes entrant dans nos installations doivent :

- **respecter les 5 étapes suivantes dès votre arrivée :**

1. **Se laver les mains** en entrant dans l'entrée principale,
2. **Enlever** votre masque et **le changer** pour un nouveau masque d'intervention de qualité médicale qui vous est fourni – **le prendre délicatement par les attaches pour éviter la contamination,**
3. **Se laver les mains** de nouveau,
4. Remplir le registre des visiteurs,
5. **Se laver les mains** de nouveau et procéder à la visite.

- **garder obligatoirement le masque en tout temps** sauf au moment de manger ou de boire,
- **respecter rigoureusement** les consignes sanitaires de base dans le milieu de vie : **port du masque, lavage des mains, étiquette respiratoire,**
- n'avoir aucun symptôme ou signe s'apparentant à la COVID-19, la gastro, le rhume ou la grippe,
- et ne plus être en isolement pour la COVID-19.

Le port du masque s'applique à tous les visiteurs de plus de 2 ans à l'intérieur de l'installation.

Le masque doit être bien ajusté et couvrir entièrement le nez, la bouche et le menton. Utiliser les attaches pour mettre et enlever le masque. Ne touchez pas le devant de votre masque. Ne laissez pas le masque pendre à votre cou ou à vos oreilles ou ne le placez pas sous votre menton.

L'hygiène des mains doit être pratiquée dans toute situation et tout lieu : entre autres à l'arrivée, avant et après une visite à un résident, avant et après une activité, avant et après avoir mangé ou bu, après être allée à la toilette, à la sortie, et après avoir porté des gants s'il y a lieu, pour en nommer quelques moments.

Milieu en éclosion

Si une éclosion venait à être déclarée sur une unité ou dans le CHSLD, les mesures suivantes seront appliquées :

- Une personne proche aidante (PPA) à la fois par jour est permise, pour un nombre maximal de 2 PPA par jour à condition d'être sur la liste des PPA formées aux mesures PCI. Un PPA peut visiter son proche à plus d'une reprise au cours de la même journée.
- Un maximum de 4 personnes proches aidantes par résident a été identifié par la direction du centre en collaboration avec le résident ou son représentant afin de restreindre le nombre de personnes différentes pouvant avoir accès à l'intérieur du milieu de vie.

Les personnes proches aidantes doivent :

- respecter rigoureusement les consignes sanitaires de base dans le milieu de vie,
- appliquer la distanciation physique de 2 mètres et porter un masque dans la chambre ou la pièce dédiée. Ainsi, le port du masque et la distanciation physique de 2 mètres demeurent obligatoires en **tout temps dès l'entrée** dans le milieu de vie (entrée, corridors, salon, etc.),
- À l'exception du lieu réservé pour la visite, les PPA ne peuvent se promener dans le milieu ou fréquenter les espaces communs, hormis dans le cas d'un usager/résident requérant une aide à l'alimentation à la salle à manger (ex : situation de risque d'étouffement/d'aspiration).
- La personne qui ne respecte pas les consignes (incluant les mesures PCI) pourrait se voir retirer l'accès au milieu.

La sortie du milieu n'est pas permise pour la personne positive à la COVID-19. D'autres mesures pourraient s'ajouter selon la gravité de l'éclosion.

Merci pour votre soutien

Nous vous remercions de votre soutien, de votre collaboration et de continuer à respecter les mesures de prévention et de contrôle des infections en vigueur pour permettre une sécurité optimale pour nos résidents, leurs familles et nos employés.

N'hésitez pas à communiquer avec le directeur de votre établissement si vous avez des questions auxquelles vous ne trouvez pas réponse ici.